

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère de l'Industrie
et des Mines**

LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT

SECTEUR MINES

7 décembre 2016

Table des matières

Introduction	4
I. DIAGNOSTIC DU SECTEUR MINIER.....	5
Le contexte minier en Afrique	5
Le contexte minier au Sénégal	6
Le potentiel minéral.....	6
Les résultats du secteur	6
Le cadre institutionnel.....	7
Le cadre légal et réglementaire.....	8
Les contraintes et défis	8
Les atouts	9
II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	Erreur ! Signet non défini.
La mission.....	10
La vision.....	10
Les valeurs	10
Les principes directeurs.....	11
Les grands objectifs	12
Les axes stratégiques.....	12
III. LE CADRE DE SUIVI – ÉVALUATION.....	15

Liste des acronymes et abréviations

APROSI	Agence pour la Promotion des Sites Industriels
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
ASPIT	Agence Sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation Technologique
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DCSOM	Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
DPPM	Direction de la Prospection et de la Promotion Minière
EISE	Étude d'Impact Social et Environnemental
FED	Fonds Européen de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LPSD	Lettre de Politique Sectorielle de Développement
MIFERSO	Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
PASMI	Programme d'Appui au Secteur Minier
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PMO	Plan de Mise en Œuvre (PMO)
PPPSE	Projet Phare du Plan Sénégal Émergent
PSE	Plan Sénégal Émergent
PSM	Programme Social Minier
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
VMA	Vision du Régime Minier de l'Afrique

Introduction

Le Sénégal, comme la plupart des pays dotés de ressources minérales, ambitionne de faire du secteur minier un des piliers du développement durable du pays. Dans ce cadre, le Plan Sénégal Émergent (PSE), adopté en février 2014 et référence de toutes les politiques économiques et sociales du Sénégal sur un horizon à moyen et long terme, a retenu le secteur des Mines parmi les six (6) secteurs prioritaires porteur de croissance, d'emplois et d'Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le Sénégal compte exploiter son potentiel minier et assurer l'émergence d'industries structurées autour de ces ressources. L'option de l'État dans le domaine est de favoriser un meilleur partage des richesses à travers : i) l'implication du secteur privé national dans l'exploitation, et ii) la mise en place de contrats et d'un cadre règlementaire préservant les intérêts de l'État. À cet effet, le Sénégal a déjà fait acte de candidature à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Ainsi, les projets ci-après relevant du secteur minier ont été retenus parmi les 27 projets phares du PSE :

- développement de la filière phosphates – fertilisants afin de porter le Sénégal dans le top 3 des producteurs de phosphates à l'horizon 2023 ;
- accélération de l'exploitation des gisements de zircon ;
- accélération de l'exploitation du secteur aurifère ;
- relance du projet intégré sur le fer ;
- encadrement et promotion des mines artisanales ;
- érection du Sénégal en hub minier régional.

En outre, la révision du cadre légal et règlementaire a été également prévue au titre des réformes engagées pour assurer le succès du PSE.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de réviser les grandes orientations énoncées dans la Déclaration de Politique Minière du 06 mars 2003, afin de les adapter au cadre macroéconomique désormais en vigueur.

Tel est l'objet de la présente Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD). En tant que déclinaison des orientations stratégiques du PSE, elle apparaît comme un outil de planification stratégique des objectifs et axes stratégiques et des actions à mettre en œuvre sur la période 2017-2023.

La LPSD du secteur minier est élaborée dans un contexte marqué également par la mise en œuvre de la Réforme communautaire des Finances publiques au niveau de l'UEMOA qui entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017. Sous ce rapport, elle servira de cadre d'élaboration des Budgets-programme, notamment sur les périodes 2017-2019 et 2020-2023.

La LPSD a été élaborée selon la méthodologie édictée par le MEFP sur la base d'un processus inclusif marqué par :

- la mise en place d'un Comité de pilotage présidé par le Cabinet ministériel ayant pour mission de valider les TDR et de suivre l'évolution périodique des travaux ;
- la mise en place d'un Comité pluridisciplinaire chargé de coordonner les travaux techniques ;
- la revue documentaire ;
- la réception des contributions écrites de tous les acteurs ;
- des rencontres bilatérales avec les parties prenantes ;
- la tenue d'un atelier de partage

Une équipe d'experts fournis par l'Assistance technique canadienne et les experts du MEFP ont accompagné ce processus.

Après la phase préparatoire, la LPSD s'articule autour des parties suivantes :

- DIAGNOSTIC du SECTEUR
- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ;

I. DIAGNOSTIC DU SECTEUR MINIER

Le contexte minier en Afrique

L'Afrique dispose d'importantes et diverses ressources minérales. L'exploitation des minéraux y est une activité dominante et représente le premier poste d'exportation pour près de la moitié des pays. Cependant, malgré la part croissante des industries extractives au budget des États, force est de constater que leur contribution au développement économique et social reste faible. Le sous-secteur est davantage orienté vers l'exportation de produits non transformés, tandis que les entreprises locales participent peu à la chaîne de valeurs.

Cette situation a conduit l'Union africaine (UA) à adopter en 2009 la Vision du Régime Minier de l'Afrique (VMA), qui est un cadre pour la mise en valeur des ressources minérales. L'objectif de la VMA est d'aider le continent à tirer profit de ses ressources pour stimuler la croissance et le développement.

Cette même volonté a animé les pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO qui ont mis en place des dispositifs communautaires afin de soutenir le

développement d'un secteur minier plus fort tout en harmonisant leurs stratégies et cadre d'intervention.

Il s'agit de la Politique minière commune (l'Acte additionnel n°01/2000) et du Code minier communautaire (Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003) de l'UEMOA ainsi que la Directive de la CEDEAO (Directive n° C/DIR3/05/09 du 27 mai 2009) sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier et le document de Politique de Développement des Ressources Minérales adopté en février 2012.

Par ailleurs, pour renforcer la bonne gouvernance des ressources minérales et accroître la transparence des revenus miniers, la plupart des pays miniers du continent africain ont adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, communément appelée ITIE.

Le contexte minier au Sénégal

À la faveur d'un Code minier incitatif, le secteur minier au Sénégal a connu un regain d'activités pendant ces deux dernières décennies, notamment avec l'exploitation des gisements de phosphates de Tobène et de Matam, l'exploitation à l'échelle industrielle des gisements d'or de Sabodala dans la région de Kédougou, et la mise en exploitation des gisements de sable à minéraux lourds à zircon et ilménite de la Grande Côte.

Le potentiel minéral

Le Sénégal possède un potentiel minéral riche et varié. Le sous-sol est d'abord connu pour ses importantes ressources en phosphates et calcaires du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien en cours d'exploitation. Ce bassin dans sa frange littorale est également riche en sables à minéraux lourds tels que le zircon et le titane. Les formations géologiques anciennes du Sénégal Oriental (le socle Birimien) et les séries représentant la chaîne des Mauritanides constituent un important potentiel de minéralisation encore faiblement reconnu. Elles sont connues en effet, pour leur richesse en métaux précieux, en or en particulier, et en métaux de base, fer, cuivre, zinc, notamment. Ces formations renferment également une grande variété de pierres ornementales de bonne qualité (marbres, granites, serpentinites), des matériaux de construction (basaltes, grès, coquillages, silex, sables, argiles) et d'autres substances minérales telles que le manganèse, l'étain, l'uranium, etc.

Les résultats du secteur

Jusqu'en 2008, la production minière portait essentiellement sur le phosphate, transformé sur place en acide phosphorique et produits dérivés, les ciments, produits à partir de calcaires et argiles, et l'attapulгите (argiles absorbantes) et les sels. Cependant, les efforts soutenus de promotion minière déployés ultérieurement, avec notamment l'adoption d'un cadre législatif et réglementaire incitatif, ont permis d'attirer un important flux d'investissements, aussi bien dans l'exploration que dans l'exploitation, dans les domaines de l'or, du fer, du zircon et de la cimenterie.

Ce contexte a favorisé un essor du secteur et depuis 2009, de nouvelles ressources minérales ont progressivement été mises en valeur avec l'exploitation des gisements aurifères de Sabodala, qui place le Sénégal parmi les pays producteurs d'or d'Afrique. La mise en exploitation des gisements de minéraux lourds de la Grande Côte à partir de 2014 positionne le Sénégal comme 4^e producteur mondial, avec 8% de la production et 25% du marché européen. Le grand projet de phosphates de chaux de Matam a également démarré ses activités de production à partir du 2^e semestre 2014 avec une pleine production annuelle attendue de l'ordre de 1,2 million de tonnes de phosphate roche à partir de 2018.

Outre les gisements connus, d'importants efforts de recherche se déroulent dans les régions jusqu'ici sous- explorées, notamment dans les domaines des phosphates dans la partie centrale du bassin sédimentaire, du lithium et du manganèse dans la zone du Sénégal Oriental.

Par ailleurs, à travers le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI, 2005-2010), financé par l'Union européenne dans le cadre du 9^e FED à hauteur de 13 millions d'euros, l'Administration minière a réalisé différentes initiatives dans les domaines de l'amélioration des infrastructures géologiques, l'organisation et l'encadrement de l'activité de l'orpaillage, le renforcement institutionnel.

Le cadre institutionnel

Le Ministère de l'Industrie et des Mines est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de l'industrie, de la prospection et de l'exploitation des mines. Il est également responsable de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur minier.

Avec la volonté de l'État de renforcer la gestion du secteur minier et de l'adapter aux exigences du PSE, deux nouvelles directions ont été créées : la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières (DCSOM) et la Direction de la Prospection et de la Promotion Minière (DPPM) qui viennent renforcer la Direction des Mines et de la Géologie (DMG). Ainsi, trois directions sont responsables de la gestion des principales activités liées au secteur avec les missions suivantes :

- **la DMG** a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique minière à travers l'élaboration et l'application du cadre législatif et réglementaire du secteur minier et l'instruction des dossiers de demande de titres miniers ;
- **la DCSOM** a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des activités de recherche et d'exploitation ainsi que la collecte des données afférentes ;
- **la DPPM** est responsable d'identifier les zones promotionnelles à mettre à la disposition des investisseurs potentiels.

Des services régionaux des mines et de la géologie sont également créés dans toutes les quatorze (14) régions du Sénégal et y assurent le suivi et le contrôle des activités minières.

Le cadre légal et réglementaire

Il est caractérisé par l'existence d'un Code minier incitatif élaboré dans un contexte de concurrence entre pays miniers émergents. Ce cadre a favorisé l'afflux d'investisseurs au Sénégal.

Les contraintes et défis

Malgré la richesse et la diversité des ressources minérales, leur mise en valeur est complexe et soulève de nombreux défis. Située le plus souvent dans les régions enclavées et éloignées où les infrastructures et les services publics sont peu développés, l'activité minière requiert des investissements importants et des compétences spécialisées.

Le défi de créer une chaîne de valeur rattachée à la filière industrielle mines où les entreprises locales participent et contribuent à l'approvisionnement des sociétés minières et à la transformation des matières premières demeure d'actualité. Le Sénégal a identifié différentes contraintes qui doivent être prises en compte, car elles ralentissent l'expression de la valeur du potentiel minéral du pays. Il s'agit notamment de :

- **la faible valorisation des ressources minérales** : les projets d'exploitation de minerais souffrent pour la plupart de l'absence de projets industriels en aval. Généralement, l'activité se limite à une extraction de minerai, enrichie si nécessaire, sans valeur ajoutée significative ;
- **la faible capacité d'investissement du secteur privé national** : le secteur privé national ne dispose pas de capacités financières suffisantes pour engager les investissements nécessaires aussi bien en phase de recherche que d'exploitation. Par ailleurs, l'appui du système bancaire local dans ce contexte est quasi inexistant. Du reste, en dépit d'une disposition favorable prévue par le Code minier pour leur participation au capital des Sociétés minières à hauteur de 25%, la participation d'investisseurs nationaux reste encore peu significative ;
- **l'inexistence de financements publics des projets de recherche de base** : depuis la cessation des activités du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'État ne dispose pas d'instrument pour effectuer ses propres actions de prospection. La connaissance des ressources minérales du pays reste encore subordonnée à l'intervention des investisseurs privés ce qui n'est pas de nature à favoriser une politique de planification dans ce domaine ;
- **la faible participation des entreprises locales à la chaîne de valeurs** : le contenu local des activités minières reste encore faible avec une part prépondérante de Sociétés étrangères dans les activités de

sous-traitance. Il en est de même en matière d'emplois où les postes stratégiques sont généralement occupés par des étrangers ;

- **l'insuffisance des retombées locales** : avec les programmes sociaux miniers, les Sociétés minières apportent leur soutien aux populations locales à travers des réalisations à caractère social. Toutefois, vu l'importance des besoins et les possibilités des sociétés, les retombées apparaissent nettement insuffisantes ;
- **l'insuffisance de l'encadrement de l'orpillage** et des mines artisanales.
- **la gestion transparente et responsable du secteur** ;
- **la protection de l'environnement** : elle reste encore une préoccupation perceptible notamment dans les difficultés rencontrées pour rendre opérationnel le Fonds de réhabilitation des sites miniers ;
- **les compétences limitées du personnel des ministères** en matière de gestion, de suivi et de contrôle des activités minières ainsi que dans le domaine de la prospection;
- **le manque d'outils performants** de collecte des données provenant des activités minières.
- **L'éloignement ou l'enclavement de certaines régions minières ou les infrastructures de base sont peu développées**
- **L'offre d'énergie encore insuffisante en quantité et qualité**

Les atouts

En dépit de ces nombreuses contraintes, le pays compte cependant de nombreux avantages sur lesquels il peut s'appuyer pour favoriser le développement et la mise en valeur de ses ressources minérales.

Outre, une volonté politique forte de faire du secteur minier un pilier de l'émergence du pays, le Sénégal bénéficie de nombreux avantages qui participent à son attractivité. Il s'agit entre autres de :

- **la stabilité politique et sociale** du pays qui constitue une des démocraties les plus fermes d'Afrique ;
- **la grande diversité des ressources** minérales réparties dans plusieurs régions du pays ;
- **le dynamisme du secteur de la transformation des phosphates** ;
- **l'existence d'un réseau de formation** des ressources humaines, notamment universitaire, performant ;
- **l'accès privilégié aux marchés** régionaux et internationaux.

II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le Sénégal compte exploiter durablement son potentiel minéral et favoriser l'émergence d'une industrie minière dynamique et compétitive où les entreprises locales jouent un rôle significatif dans la chaîne de valeurs. L'État vise un meilleur partage de richesse à travers : i) l'implication du secteur privé national dans l'exploitation minière, ii) une diversification de sa production, iii) une transformation accrue sur son territoire des produits miniers et iv) la mise en place de contrats et d'un cadre réglementaire préservant les intérêts de l'État.

La mission

Sous sa dimension inclusive, le secteur minier intègre tous les acteurs : l'État au sens large, le secteur privé, les travailleurs, la société civile et les populations des zones minières. Le secteur minier apparaît donc comme un écosystème dont la mission consiste à :

« Promouvoir, développer et contrôler l'activité minière en vue de mettre en valeur de façon responsable et durable le potentiel minéral au bénéfice de tous. »

La vision

La vision du PSE est « Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ». Ainsi, la vision qui guide la mise en œuvre de la politique de développement du secteur minier au Sénégal et qui s'inscrit en droite ligne du PSE est :

« Un secteur minier sénégalais structuré et concurrentiel et contribuant au développement inclusif et durable du pays à l'horizon 2035. »

Les valeurs

Malgré son potentiel socio-économique, le secteur minier n'est pas souvent perçu dans sa fonction contributive mais plutôt comme facteur de la désarticulation du tissu social et économique des régions minières et de dégradation environnementale. Aussi, soucieux de faire jouer pleinement son rôle de moteur de croissance et de développement, le secteur minier participe au développement durable du pays, le gouvernement souhaite-t-il rappeler dans le cadre de cette LPSD, les valeurs sur lesquelles la gouvernance du secteur minéral au Sénégal sera désormais assise :

- **la solidarité** : la reconnaissance et le respect des droits et responsabilités de chacun dans un exercice de responsabilité sociétale partagée ;
- **l'équité** : la mise en valeur des ressources minérales au profit de tous dans un partage équitable de la richesse ;

- **l'efficacité et l'intégrité** : une gouvernance fondée sur la rigueur et l'intégrité et l'utilisation optimale des compétences et moyens mis à la disposition ;
- **l'ouverture et la transparence** : une gestion qui s'appuie sur une information de qualité accessible au plus grand nombre de manière à favoriser une collaboration pleine et entière entre toutes les parties prenantes.

Les principes directeurs

Fondés sur l'expérience et les leçons apprises des différentes parties prenantes, les principes directeurs énoncent des normes pratiques et des règles d'action de l'exploitation minière. Ainsi, la mise en valeur des ressources minérales s'appuie sur les principes directeurs suivants :

- **la préservation de l'environnement et de la biodiversité** : l'exploitation minière, qu'elle soit artisanale ou industrielle, crée des dommages sur l'environnement et la biodiversité. Cette préoccupation sera prise en compte dès les phases d'exploration et de planification pour éviter d'affecter le milieu de vie et engendrer des coûts sociaux, économiques et environnementaux importants pour le Sénégal. Des études d'impact social et environnemental de même que des audiences publiques seront systématiquement réalisées lors de l'évaluation des projets miniers ;
- **le respect des droits de la personne** : le Sénégal est signataire des principaux traités internationaux relatifs aux droits humains – le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises et le Protocole de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme. Ainsi, le respect des droits humains demeure un principe fondamental de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement ;
- **la participation des femmes** : reconnaissant l'importance du rôle des femmes dans la société, le Sénégal encouragera leur participation aux différentes étapes et activités du secteur minier et ainsi leur permettra de profiter de manière équitable de ses retombées ;
- **l'approche inclusive** : Toutes les parties prenantes du secteur, tant les gouvernements, les entreprises, la société civile et la population, seront mises à contribution, à travers notamment des mécanismes pérennes de dialogue et de concertation. Ainsi, elles pourront assumer pleinement leur rôle vers l'atteinte des objectifs communs ;
- **la prise en compte des intérêts des populations locales** : les populations directement affectées par l'exploitation minière seront considérées comme partenaire du développement minier sur leur

territoire. Elles seront informées et consultées préalablement à toute activité ayant des impacts sur leur cadre de vie et seront partie prenante du processus de gestion de ces impacts.

- **Le respect de la législation du travail afin de sauvegarder les intérêts des travailleurs ;**

Les grands objectifs

S'inspirant des orientations du PSE, des politiques communautaires et de la consultation des parties prenantes à l'égard du secteur minier, la politique sectorielle des mines poursuit l'atteinte des grands objectifs suivants :

- **créer l'environnement d'affaires propice** pour positionner le Sénégal comme acteur attractif et concurrentiel en Afrique de l'Ouest et sur le marché international ;
- **accroître la production minière** afin de tirer davantage profit du potentiel minier et augmenter sa contribution à la croissance du pays ;
- **soutenir le développement stratégique du secteur** en appuyant l'émergence d'une filière Mine sénégalaise au service de l'industrie ;
- **développer un secteur minier structurant** qui agit comme catalyseur de développement économique et social durable dans les régions minières ;
- **assurer un développement minier responsable** qui veille au respect des droits humains, de l'environnement et de la biodiversité et s'appuie sur une gouvernance inclusive et participative.

Les axes stratégiques

Pour atteindre les grands objectifs de la politique minière du Sénégal quatre (4) axes stratégiques d'intervention ont été identifiés :

- Axe 1** Amélioration du cadre institutionnel et légal
- Axe 2** Valorisation du potentiel minéral
- Axe 3** Encadrement et promotion des mines artisanales
- Axe 4** Renforcement de la gouvernance du secteur minier

Ces axes constituent le champ d'action prioritaire de la politique minière et s'inscrivent en cohérence avec les priorités de l'État qui préconise «...des actions hardies pour relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être... ».

Chaque axe représente un domaine d'intervention spécifique ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre dans la mise en œuvre efficiente de la politique minière.

Le plan stratégique de mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du secteur minier est présenté de façon sommaire dans le tableau qui suit.

LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT - MINES

Axes et objectifs stratégiques

Axe 1 : Amélioration du cadre institutionnel et légal

Objectif stratégique : *actualiser le cadre juridique et institutionnel en cohérence avec les objectifs de développement du secteur*

Objectif spécifique 1 : mettre en place un cadre légal réglementaire stable et attractif pour les promoteurs tout en assurant une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques de l'État sénégalais

Objectif spécifique 2 : renforcer les capacités institutionnelles et humaines du secteur Mines du Ministère de l'Industrie et des Mines

Objectif spécifique 3 : renforcer les mesures de contrôle et de suivi de l'exploitation minière

Objectif spécifique 4 : développer les systèmes d'information de gestion

Axe 2 : Valorisation du potentiel minéral

Objectif stratégique : *développer un secteur minier robuste et compétitif, moteur de croissance, d'emplois et d'exportation robuste pour l'économie sénégalaise*

Objectif spécifique 1 : accroître la connaissance du potentiel géologique et minier

Objectif spécifique 2 : accroître et diversifier la production minière

Objectif spécifique 3 : développer l'expertise minière sénégalaise

Axe 3 : Encadrement et promotion des mines artisanales

Objectif stratégique : *transformer le secteur minier artisanal en opportunité de développement économique et social*

Objectif spécifique 1 : mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire

Objectif spécifique 2 : informer et développer les compétences des exploitants des mines artisanales et intervenants locaux

Objectif spécifique 3 : améliorer la sécurité ainsi que les conditions de travail et de vie dans les zones d'exploitation artisanale

Objectif spécifique 4 : développer et promouvoir le secteur pour une plus grande intégration à l'économie

Axe 4 : Renforcement de la gouvernance du secteur minier

Objectif stratégique : *mettre en valeur les ressources minérales en vue d'un développement durable et d'un meilleur partage de la richesse*

Objectif spécifique 1 : Promouvoir le secteur minier comme pilier d'un Sénégal émergent

Objectif spécifique 2 : Mettre en place des mécanismes et structures pérennes favorisant la transparence, la concertation et l'inclusion

Objectif spécifique 3 : Promouvoir la protection des droits et le développement des communautés locales en zones minières

III. LE CADRE DE SUIVI – ÉVALUATION

Le cadre de suivi – évaluation est une composante essentielle de la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement en tant qu’outil de collecte et d’analyse des informations afin de mesurer les résultats et d’apporter, le cas échéant les ajustements nécessaires. Comme aide à la décision, le suivi – évaluation fournit aux gestionnaires et aux parties prenantes :

- des données sur les progrès réalisés et les résultats obtenus ;
- des informations sur les obstacles, les risques et les problèmes rencontrés ;
- des enseignements sur le modèle de gestion et de mise en œuvre ;
- des connaissances nouvelles sur la gouvernance du secteur ;
- des leçons apprises et des bonnes pratiques.
- d’ajuster, au besoin, les programmes ;
- des outils de réflexion dans la conception et la planification des futures interventions ;
- des informations aux parties prenantes sur le déroulement des activités.

À partir du Plan de mise en œuvre (PMO) de la LPSD, le suivi des activités s’effectuera principalement par la DMG, la DCSOM, la DPPM et les Services régionaux. Un Comité multidisciplinaire sera institué pour assurer le suivi trimestriel de la LPSD et un atelier de suivi sera organisé chaque année.

Le cadre de suivi sera en cohérence avec celui du PSE qu’il se chargera également d’alimenter

En complément aux activités de suivi, l’évaluation permettra également de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre de la LPSD et les résultats obtenus, les succès et les insuffisances. Ainsi elle portera entre autres sur :

- l’examen de la pertinence et de la cohérence des objectifs de départ ;
- l’appréciation des modalités de la mise en œuvre ;
- la mesure de l’efficacité des programmes et les résultats obtenus ;
- la mesure de la durabilité des retombées.

Une évaluation indépendante de la LPSD sera effectuée à la mi-parcours afin de tracer un premier bilan et, si nécessaire, les ajustements requis. Une

évaluation indépendante finale sera aussi réalisée afin de mesurer les résultats obtenus et l'impact de la LPSD.